



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOGRAPHIE

Je, soussigné(e) :

Demeurant :

Né à :

autorise La Mairie de Viroflay à utiliser mes photos,

Les images pourront être exploitées et utilisées directement sous toute forme intégralement ou par extraits, et notamment sur le site Internet, la page Facebook, le compte Twitter et Instagram de Viroflay, dans les publications municipales et pour les communiqués de presse du Service Communication de la ville. La présente autorisation est accordée à titre gracieux et pour un territoire illimité. Elle est consentie pour une durée de 10 ans à compter de sa date de signature.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les images, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. Par ailleurs, le bénéficiaire s'engage à ne pas céder les images à un tiers sans l'accord préalable de la personne concernée.

Il s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à notre disposition un justificatif à chaque parution des images sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

En conséquence de quoi, je reconnais être entièrement rempli de mes droits et ne pourrais prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié(e) par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom. Élection de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes. Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents de statuant en droit français.

Fait à VIROFLAY, le

Signature